



Atelier 2

Le travail des enfants, principes et actions pour le Canada

Le travail des enfants constitue, encore aujourd'hui, une réalité incontournable à l'échelle internationale. En effet, le Bureau international du Travail (BIT) estime à environ 250 millions d'enfants (120 millions à temps plein) le nombre d'enfants entre 10 et 14 ans qui occupent une place sur le marché du travail. Aucun continent n'est épargné par ce phénomène même s'il est concentré surtout en Asie, en Afrique et en Amérique latine. Décrite presque unanimement comme une atteinte à la dignité humaine, l'exploitation des enfants au travail n'en continue pas moins de soulever plusieurs questions sur le plan pratique. Certains pays en développement clament que l'abolition pure et dure du travail des enfants privera les industries locales d'une force de travail essentielle à leur essor économique. D'autres iront même jusqu'à vanter la dextérité manuelle des enfants dans la réalisation de certains métiers artisanaux pour justifier leur pratique d'emploi. Ceux qui sont contre font valoir au contraire qu'aucune condition morale ou socio-économique ne peut justifier le travail des enfants, même la pauvreté. Déjà, plusieurs stratégies d'actions sont envisagées. Elles intègrent à la fois des mesures positives (financement direct d'activités de substitution au travail pour les familles et les enfants, intensification de la recherche, sensibilisation de l'opinion publique, concertation au niveau national et international) et négatives (boycottage des produits fabriqués par des enfants, renforcement des législations, etc.). Plusieurs de ces propositions demeurent cependant au stade exploratoire, soit parce qu'elles sont susceptibles d'engendrer des effets pervers ou parce que les ressources pour les mettre en application sont insuffisantes. La position du gouvernement canadien dans ce dossier traduit bien cette ambiguïté, alors

qu'il lui est souvent difficile de concilier ses intérêts économiques et matériels avec les valeurs humanitaires qu'il défend sur la scène internationale.

1. Introduction

De nombreux efforts ont été entrepris pour protéger les enfants du monde, surtout depuis le Sommet mondial pour les enfants (1990) et la ratification de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant. Cependant, beaucoup reste à faire et le phénomène du travail des enfants est en pleine recrudescence.

Comme l'indiquait la présentatrice, M^e Céline Dauphinais, le travail des enfants revêt des formes différentes dans chaque pays. Il serait donc abusif de tirer des conclusions générales sans tenir compte des situations locales et des dynamiques particulières où le travail infantile s'insère. Avant même d'amorcer les discussions, s'imposait la nécessité de distinguer entre l'exploitation au travail et le travail sans exploitation. Sous l'égide de M^e Gisèle Cote-Harper, c.r., les participants ont formulé des recommandations qui tiennent compte de cette complexité. Elles s'organisent en trois rubriques : (1) la sensibilisation nationale et internationale; (2) les représentations auprès des partenaires commerciaux; et (3) l'adoption de normes.

2. Recommandations

Sensibilisation nationale et internationale

La protection des enfants est un enjeu primordial qui ne pourra s'inscrire et demeurer dans l'agenda politique qu'en s'enracinant dans la société civile canadienne et transnationale. Cela exige un certain effort de sensibilisation. À ces fins, nous proposons :

- 1) Qu'à l'occasion de l'Année canadienne de l'Asie-Pacifique, le gouvernement appuie l'organisation d'une conférence regroupant les ONG de cette région et leurs homologues canadiennes, afin de discuter de la protection